



Mise à pied reglementaire?

Par shakatakien

mon mari viens d'avoir une journee de mise à pied de son employeur . cette mise à pied a été donné un jour de repos. son employeur a t'il le droit de la deduire de son salaire alors que qu'il a effectué ses heures de travail demandés lors de sa semaine. preuve a l'appui son emploi du temps. sans que soit notifié sur son emploi du temps de la semaine le jour de la mise à pied (comme une journee de travail en moins).

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement